



Concept de Parking Payant – Commune d'Anniviers

Tarifs de stationnement

- Hiver : 2 CHF / heure
- Été : 1 CHF / heure
- La première heure de stationnement est gratuite, sous condition d'un enregistrement préalable via l'application mobile ou de l'obtention d'un ticket en appuyant sur le bouton de l'horodateur.

Autorisations de stationnement (type "macaron")

Ces autorisations sont disponibles pour tous les usagers et permettent de stationner sur l'ensemble des parkings de la commune.

 Les **horaires de restriction** indiqués sur chaque aire de stationnement doivent **impérativement être respectés** : un ticket valable 24 heures ne permet pas de stationner sur un emplacement interdit entre 24h00 et 07h00. Toutefois, chaque station dispose de places de parc accessibles 24h/24.

- Tarif hiver : 10 CHF / jour
- Tarif été : 5 CHF / jour
- Tarif annuel : 365 CHF / année

Zones de stationnement

- Si vous achetez une autorisation ou un ticket pour une durée inférieure à 6 heures, le justificatif est valable uniquement dans la zone de stationnement concernée.
- La zone est indiquée sur les côtés de l'horodateur.

Accessibilité

Pas de smartphone ? Aucun souci ! Le personnel communal est à votre disposition pour vous renseigner et vous inscrire.

Contacts utiles

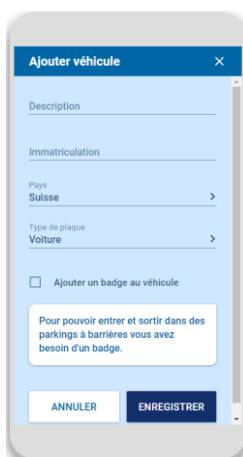
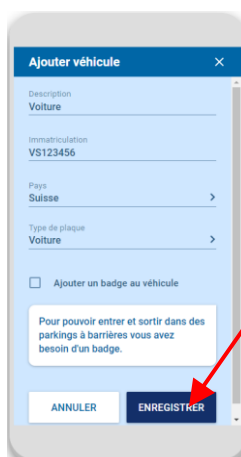
- Renseignements généraux :
 -  info@anniviers.org
 -  +41 27 476 15 00
- Police communale (problèmes ou questions) :
 -  police@anniviers.org
 -  +41 27 476 15 15

L'application ParkingPay, comment ça marche ?

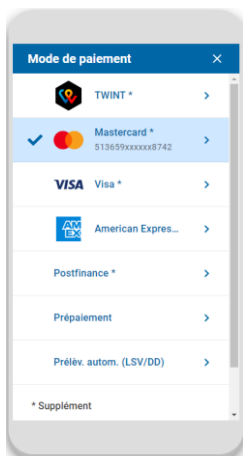
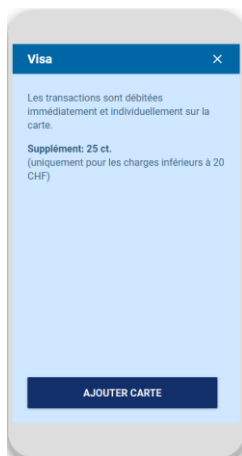
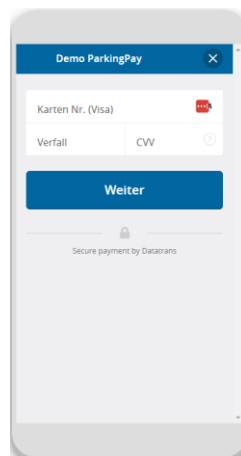
1. Installer l'appli « Parkingpay » sur votre smartphone.
2. Se connecter sur l'application ou sur le site www.parkingpay.ch
3. Créer un compte.



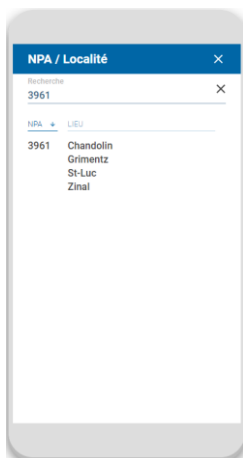

4. Saisir un (des) véhicule(s).

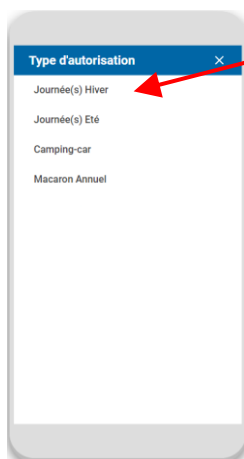
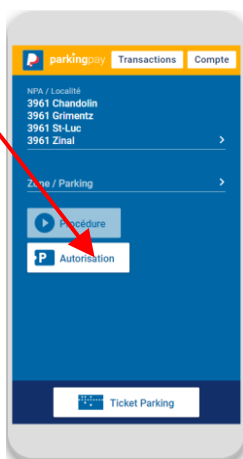
5. Définir un moyen de paiement.

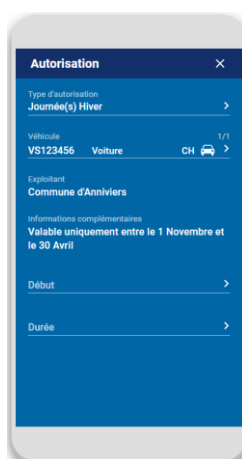
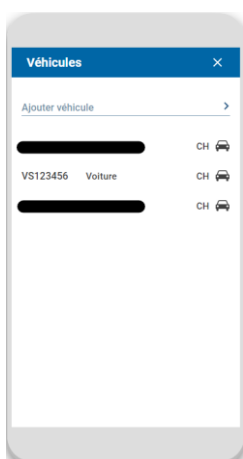
6. Choisir la localité « 3961 Chandolin, Grimentz, St-Luc, Zinal ».



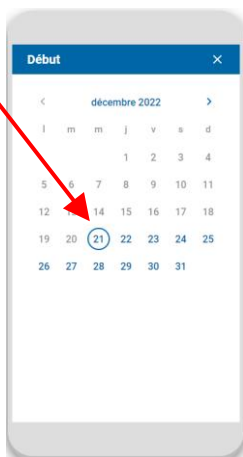
7. Choisir l'option « Autorisation », puis Sélectionner le type d'autorisation souhaité.



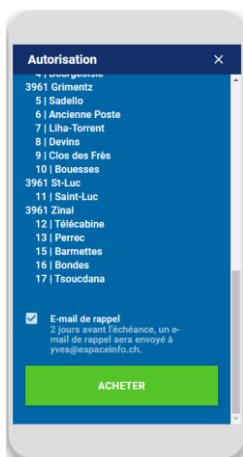
8. Choisir votre « véhicule ».



9. Choisir la date à partir de laquelle vous souhaitez que votre autorisation soit valable, puis la durée de validité souhaitée.



10. Suivant le nombre de jour sélectionné, vous pouvez (ou non) demander l'envoi d'un rappel 2 jours avant l'échéance du stationnement en cochant « E-mail de rappel », puis acheter



11. Dès le paiement accepté, votre demande est validée et vous recevez une confirmation.